



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.12.2015
Date d'affichage du compte-rendu : 15.12.2015
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 17.

Le quatorze Décembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRALT**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, M. Guillaume **GENDRAUX**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Stéphanie **ROBERT** et Mme Jacqueline **LORET** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Rodolphe **FOURRE** et à Mme Séverine **BERLAND** ainsi que Mme Peggy **AUGUSTIN** excusée et Mme Maryse **JEAN BAPTISTE** non excusée.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume **GENDRAUX**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et plus particulièrement Mme Annie Gonnord au sein du Conseil Municipal.

Par ailleurs, et en soulignant bien qu'il ne s'adresse absolument pas à Mme Annie Gonnord, Mme Peggy Augustin et M. Patrick Petit qui siègent de façon régulière, il regrette la démission de M. Jacques Flandrois tête de liste « 2014 - Un souffle nouveau » puis les refus successifs de siéger, dans l'ordre de la liste à savoir de M. Emmanuel Rimbault, Mme Sophie Bernardin, M. Fabrice Vinet, M. Michel Drillaud, Mme Maryvonne Lahir, M. Jean-Claude Fleury qui ont donc démissionné dès qu'ils ont été en poste. Mme Maryse Jean Baptiste a été informée de son statut de conseillère municipale mais n'a pas à ce jour, donné suite aux tentatives de contact.

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs et devoirs des Conseillers Municipaux sont de travailler ensemble et de façon constructive, quelle que soit la liste présentée à l'occasion des élections.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 16 Novembre 2015, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RENOVATION DE LA MAIRIE : PRESENTATION DE L'ESQUISSE

L'esquisse du projet de rénovation de la mairie, élaborée par M. Trocmé Architecte missionné pour cette opération et commentée le 7 décembre 2015 devant la commission, est donc présentée à l'ensemble des élus, avec le diagnostic et l'enveloppe financière.

Les désordres soulignés par les diagnostics sont relativement importants notamment eu égard aux normes actuelles.

Les élus échangent sur cette esquisse qui semble séduire par le fait que l'on puisse individualiser les bureaux spécifiquement affectés à la mairie et les autres occupations. La distribution en vertical offre plus de fonctionnalité et de cohérence ce qui permettrait de valoriser l'accueil et les conditions de travail.

L'esquisse sera adressée aux élus avec le compte rendu afin de permettre à chacun de prendre du recul pour préciser le projet en début d'année.

L'estimation financière tenant compte bien sûr du coût de réparation des désordres (Maçonnerie-Bois-Fluides) y compris des désordres structurels devra être revu à la baisse.

Travaux extérieurs et préparatoires :	23.000 € HT
Gros Œuvre / menuiserie / Toiture :	307.000 € HT
Renforcement et traitement des planchers :	110.000 € HT
Ravalement de façade :	180.000 € HT
Second œuvres et finitions :	265.000 € HT
Ascenseur :	35.000 € HT
Fluides : Electricité / CVC / plomberie :	180.000 € HT
TOTAL de :	1.100.000 € HT

La recherche d'économies est nécessaire et impérative pour envisager la concrétisation de cette opération pourtant nécessaire. Il était cependant utile d'avoir une évaluation pour solliciter des aides au titre du FEDER (Fonds européens) – FRIL (Fonds régionaux) -- DETR (dotation de l'Etat) – CAP 79 (Conseil Départemental). Monsieur le Maire est autorisé à déposer ces dossiers de demandes de financement.

RENOVATION DE LA MAIRIE : CONTROLE TECHNIQUE ET RELEVÉ DU BATIMENT

Monsieur Stéphane Vaslin membre de la commission Finances – Marchés Publics » indique que dans le cadre de la rénovation de la mairie, le cabinet d'architectes « l'Atelier du Trait » souhaite disposer d'un bureau de contrôles et d'un relevé exhaustif et précis du bâtiment.

La commission « Finances » s'est réunie le 8 décembre pour examiner les propositions reçues dans le cadre des consultations lancées au titre de ces missions.

Mission de contrôle technique : 3 offres reçues

- Critères de sélection : Prix : 60% - Valeur technique : 40%
- Proposition de la commission entérinée par le Conseil Municipal de retenir le bureau QualitConsult de Chasseneuil du Poitou (86) pour un montant de 5 600 € HT.

Relevé de bâtiment : Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission rappelle les

- Critères de sélection des offres : Prix : 60% - Valeur technique : 40%
- Proposition de la commission entérinée par le Conseil Municipal de retenir parmi les 3 offres reçues, le bureau Cyclope de Jaunay-Clan (86) pour un montant de 3 100 € HT avec une option de 650 € HT afin d'étendre le relevé aux abords de la mairie.

TARIF DES LOCATIONS DES SALLES 2016

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville soumet la proposition de la commission de maintenir les tarifs de location des différentes salles communales 2015 pour 2016.

Cette proposition est validée par l'ensemble des élus.

A leur demande, un bilan relatif à l'occupation de l'année 2015 sera, par ailleurs, établi.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville indique que la commission a examiné les demandes reçues en cette fin d'année. Elle s'interroge sur le fait que certaines associations n'aient pas déposé de dossiers de demandes d'aides financières alors qu'elles avaient pu lui en parler. Il est rappelé à cet effet que les attributions sont liées à des projets d'animation.

Les dossiers examinés par la commission sont les suivantes :

- Maison des Lycéens du Lycée des Métiers Jean-François Cail au titre de l'édition 2016 de Musiqu'o Lycée.

Les élus échangent sur cette demande et regrettent effectivement que cette animation organisée dans l'enceinte du Lycée ne soit pas considérée comme publique (bien qu'elle le soit) par la population, du fait de la localisation. La collectivité souhaite bien sûr soutenir de telles actions menées par les lycéens mais conditionnera son partenariat pour les éditions futures à une manifestation dans la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix (1 abstention) décide de verser une aide de 500 € au titre de l'édition 2016.

- Marchavec : La situation financière de l'association a été évoquée par la commission et avec le Président. Afin de résoudre le problème de trésorerie actuellement en cause du fait de l'attente du versement des aides, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une avance de 3 500€ qui sera remboursée au cours du 2^{ème} trimestre 2016.

Par ailleurs, eu égard au bilan des attributions de subventions 2015 qui a connu une baisse des demandes, et sur proposition de Monsieur Stéphane Vaslin, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention) considère la dynamique et le passé de cette association qui a permis à de nombreux jeunes de bénéficier de voyages et le caractère tout à fait exceptionnel de la situation. Il décide de lui verser une aide exceptionnelle de 1 000 €.

BUDGETS - DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'EXERCICE

Monsieur le Maire commente le tableau des décisions modificatives à envisager pour réajuster les prévisions budgétaires en fin d'exercice 2015. Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les prévisions d'affectations comptables et autorise Monsieur le Maire à les compléter si nécessaire, au gré des dernières opérations de l'exercice.

LOI NOTRe – AVIS A DONNER PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2015, ce sujet a été présenté et discuté. Le 23 novembre, l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté de Communes Cœur du Poitou a été invité à participer à une réunion d'information ; plus de 150 personnes étaient présentes. Comme indiqué lors de ces réunions, chaque conseil municipal doit émettre un avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale avant le 23 décembre 2015.

Le projet du Préfet vise à regrouper au 1^{er} janvier 2017 les 4 communautés de communes du Pays Mellois.

Ce sujet suscite des réactions divergentes même si les regroupements très encouragés par l'Etat apparaissent inéluctables.

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou n'est pas contrainte par la loi NOTRe au titre des dérogations ;
- Que la Communauté Cantonale de Celles sur Belle est contrainte par la loi d'évoluer dans le cadre du schéma et de se rapprocher d'un autre territoire ;
- Que le nouveau découpage des Régions aura une incidence sur les intercommunalités qui devront être « entendues et visibles » ;
- Que les communautés de communes des Deux-Sèvres auront acquis une nouvelle dimension ;
- Que la prise de compétence des affaires scolaires, au 1^{er} janvier 2016, par la Communauté de Communes du Mellois augure de l'intégration de cette compétence communautaire par la nouvelle entité;

les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré pendant environ 1 heure, souhaitent participer activement à la construction de cette nouvelle entité et émettent, à l'unanimité, un avis favorable à sa constitution sous réserve que :

- les 4 Communautés de Communes s'accordent à rédiger et respecter une charte de principes qui sera adoptée avant la décision finale des collectivités,
- le choix des compétences de la nouvelle communauté de communes soit un préalable à la décision finale.

TRAVAUX RUE ELISE GIROUX : AVENANT

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des infrastructures, indique que les travaux de réfection des trottoirs de la Rue Elise Giroux sont presque terminés. En effet quelques ajustements doivent être opérés pour tenir compte des remises à niveau des regards et compteurs qui avaient été omises dans le cahier des charges et la reprise des pieds de murs découverts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'avenant correspondant à ces prestations d'un montant global de 4 080 € HT. Monsieur le Maire souligne cependant qu'outre le fait que l'entreprise aurait pu interpeler la collectivité sur l'absence des remises à niveau dans le cahier des charges, il serait souhaitable pour des chantiers aussi spécifiques techniquement, d'avoir recours à un bureau d'études.

MARCHE POUR ETUDE SUR LES RESEAUX D'EAU PLUVIALE

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des infrastructures explique que dans le cadre de l'élaboration du PLU, la Direction Départementale des Territoires souhaite fortement que la commune dispose d'un schéma d'ensemble des réseaux d'eaux pluviales. Par ailleurs, il est souligné que l'absence de plans est parfois un problème à l'occasion des différents travaux.

La commission « Finances » a étudié la seule offre reçue et propose de la retenir.

Après en avoir délibéré, regrettant le fait qu'il n'y ait qu'une offre mais tenant compte du fait qu'elle est conforme à l'attente de la collectivité, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier cette étude au Bureau Artelia de Saint Herblain (44) pour un montant de 14 190 € HT.

MARCHE POUR ACHAT DE CUMULUS

Monsieur Arthur Jones membre de la commission Finances Marchés Publics indique que presque tous les cumulus des 28 logements communaux sont vétustes car seulement certains ont été changés depuis 2 à 3 ans. Plutôt que subir en cas de panne, la commission « Patrimoine » avait envisagé de changer les 20 restants. Une consultation a été menée en vertu du cahier des charges établi par Loïc Bernegoue, agent. La commission « Finances » a étudié les devis de 5 fournisseurs. Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir celui de l'entreprise YESSS pour un montant de 10 753.98€ et de prévoir une provision de 1 000 € pour les fournitures qui pourraient être nécessaires à la mise en place qui sera faite en régie.

ANTENNES TELEPHONIQUES : POINT SUR LE PROJET

Monsieur le Maire informe les élus des rencontres qu'il a eues avec la société FPS d'une part et avec les opérateurs Orange et Infracos pour le compte de Bouygues et SFR d'autre part. Les négociations sont en cours. Il est donc décidé de reporter la décision à prendre.

VENTE DU BATIMENT RUE MAURICE GADIOUX – POINT SUR DOSSIER

Madame Sylvie MAGNAIN adjointe remercie les élus qui ont aidé à l'organisation des visites du bâtiment communal rue Maurice Gadioux (anciens locaux de la gendarmerie) mis à la vente à l'enveloppe. Aucune offre n'a été présentée.

Il est décidé de disposer de plus d'éléments quant à une demande associative qui a été faite depuis, avant de prendre une orientation sur la destinée de ce bâtiment. Monsieur le Maire est mandaté pour revoir avec le Président de l'association concernée, l'Amicale des Pompiers de Chef Boutonne.

BILAN FINANCIER DE L'ESPACE MEROVEE

Monsieur le Maire présente pour information, le bilan financier final des travaux d'Aménagement de l'Espace Mérovée ainsi établi :

DEPENSES			RECETTES		
	dépenses prévues	dépenses définitives		recettes prévues	recettes définitives
lot 1 : VRD	142 000,00 €	142 000,00 €	subvention EDF	4 000,00 €	3 110,48 €
Lot 2 : enfouissement + éclairage public	31 889,00 €	31 713,90 €	subvention FRIL	30 000,00 €	30 000,00 €
lot 3 : espaces verts	13 160,00 €	13 160,96 €	subvention enveloppe parlementaire	5 000,00 €	5 000,00 €
SPS	660,00 €	660,00 €	Subvention CAP 79	30 000,00 €	30 000,00 €
AMO ERDF	1 407,00 €	1 014,16 €	FCTVA	39 584,25 €	41 771,80 €
Orange	6 000,00 €	6 000,00 €	autofinancement	147 094,95 €	146 304,54 €
maître d'œuvre	17 950,00 €	18 940,00 €			
TVA	42 613,20 €	42 697,80 €			
Total TTC	255 679,20 €	256 186,82 €		255 679,20 €	256 186,82 €

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Mme Peggy Augustin actuellement membre suppléant devient membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres aux lieu et place de M. Jacques Flandrois démissionnaire.

ADMISSION EN NON-VALEUR – ANNULATION DE TITRE

La Direction Générale des Finances Publiques propose d'intégrer en non-valeur une somme de 683 € (titre établi pour la location ferme en 2009) puisque un PV de carence concernant le débiteur a été établi après la procédure du Trésor Public. Le Conseil Municipal valide donc cette non-valeur.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est autorisé à annuler un titre de 250 €, ayant fait l'objet d'une erreur matérielle (double titre).

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- rappelle que le marché de Noël organisé par l'APE et le Comité des Fêtes aura lieu le 18.12.2015 au centre bourg
- demande aux élus qui l'acceptent, si la commission peut réfléchir à une dénomination du centre culturel et de la ferme du Château.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé de la Solidarité et du lien social

- informe les élus de la reconduction du service Mobilibus pour le transport de personnes au marché du samedi matin, avec 6 des communes du territoire Chef-Boutonnais (ex-canton) qui le souhaitent.
- informe que le règlement d'attribution des aides va être actualisé pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé de l'Infrastructure – Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours :

- Empierrement de chemins avec les pierres récupérées à l'occasion de l'enlèvement de la haie au lot de la Garenne du Bois aux Pins.
- Plantations de joncs et d'iris dans le bassin de rétention sur le lot de la Garenne du Bois aux Pins.
- Goudron en cours sur la rue du Département qui devrait être rouverte à la circulation le 17 décembre.
- Travaux de réfection du hall de l'entrée nord du Centre Culturel.

Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :

- Félicitations formulées pour Monsieur Mickael Couteau successeur de Monsieur Jean-Pierre ROY, primé dans le cadre du label « Top Entreprises Deux-Sèvres ».
- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter France Domaine pour l'estimation des locaux de l'ancienne école élémentaire privée pour lesquels le propriétaire a contacté la collectivité.
- Monsieur le Maire demande d'ores et déjà aux élus de réfléchir au programme d'investissements 2016.

Puis il remercie vivement les élus pour le travail très productif et soutenu, accompli pendant l'année 2015 avant de clore la séance close à 23 heures 30 et de partager le verre de l'amitié de fin d'année.

Ainsi délibéré, le 14.12.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.